

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 21 mai 2026, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2026-R-AG182, le règlement numéro 2026-424 « **Modifiant le Règlement 2024-391 « Concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »** ».

Le règlement numéro 2026-424 est entré en vigueur le 25 mai 2026, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au [www.mrcvg.qc.ca](http://www.mrcvg.qc.ca).

Donné à Gracefield, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

*Carolane Saumur-Belley*

---

**Carolane Saumur-Belley**  
**Directrice générale adjointe**  
**Greffière trésorière adjointe**